

Le lien *des*



Gasérahbliens



Mot du maire

Bonjour à tous,

Avec l'hiver bien établi, nous avons le plaisir de profiter d'une multitude d'activités extérieures qui sauront plaire à tous. Les infrastructures de loisirs de la ville sont accessibles à tous, alors n'hésitez pas à en profiter pleinement.

Cependant, l'hiver apporte également son lot de défis, notamment en matière de sécurité routière. Il est impératif de redoubler de prudence sur la route. Même lorsque nous avons l'impression de maîtriser la situation, des imprévus peuvent survenir. Les risques sont accrus par le fait que nous partageons la route avec d'autres usagers. Un tragique accident survenu récemment à Vallée-Jonction illustre malheureusement ces dangers. Par conséquent, veillez à votre sécurité en faisant preuve de vigilance et de prudence. Conduisez non seulement pour vous-même, mais également pour la sécurité des autres. Les membres du conseil ainsi que la direction se joignent à moi pour exprimer nos plus sincères condoléances aux personnes affectées par ce tragique accident.

À la prochaine.



Jeannot Roy, maire

Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **14 janvier**, le conseil municipal :

- Adopte le règlement 279-24—Gestion contractuelle ;
- Adopte le règlement 280-24—Taxation 2025 ;
- Octroie le contrat de débroussaillage dans le rang des Érables nord et le rang St-Bruno à l'entreprise *Ferme Donald Vachon et fils Inc.*;
- Demande, par résolution, à la ministre des Transports de rendre obligatoire la formation pour les conducteurs de véhicules lourds.

Modification à l'horaire d'inspection en bâtiment

À partir du **15 janvier 2025**, l'horaire de monsieur Breton sera modifié, il sera à nos bureaux le mercredi après-midi. Durant ces périodes, celui-ci pourra répondre à vos questions reliées aux demandes de permis et aux règlements d'urbanisme. Avant de vous déplacer pour venir le rencontrer, il est préférable de communiquer avec nous ou avec monsieur Breton afin de fixer un rendez-vous.

Vous pouvez le contacter par courriel à permis@stjosephdeserables.com

Tous les formulaires de demande de permis se retrouvent sur notre site internet dans la section « Citoyens/ Demande de permis ».

Séance de conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **4 février 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal au 238, route des Fermes.**

Veillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.



Mise à jour des informations concernant votre chien

Nous vous rappelons que tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables doit détenir une licence annuelle pour chaque chien détenu par lui. La licence est valable pour la durée de vie de l'animal. **Annuellement**, une confirmation des informations de chaque animal doit être transmise au bureau municipal entre le **1er et le 31 janvier**.



Pour ceux qui ne possèdent pas encore de licence pour leur chien, vous devez vous en procurer une au coût de 25 \$ chacune. Pour se faire, vous pouvez remplir le formulaire d'obtention de licence qui est à votre disposition sur notre site internet au <http://www.stjosephdeserables.com> dans la section « Documents utiles ». Des formulaires seront également à votre disposition au bureau municipal. Lorsque votre formulaire sera rempli et votre paiement effectué, un médaillon officiel vous sera remis.

***** Cette médaille doit être en tout temps portée par votre animal. *****

Advenant le cas qu'elle soit perdue ou abîmée, le propriétaire doit s'en procurer une autre au coût de 5 \$.

Cédule des collectes



Vous avez déjà reçu le calendrier des collectes 2025 dans votre bulletin municipal de décembre 2024 ainsi que via le calendrier 2025 qui vous a été transmis dans vos boîtes aux lettres avant les fêtes. De plus, vous pouvez également retrouver cette cédule sur notre site Internet dans la section « Calendrier municipal ».

La MRC Beauce-Centre a réalisé le calendrier des collectes qui peut être directement intégré à tous vos agendas virtuels et mobiles : Google Agenda, Outlook, iCalendar, etc. Vous retrouverez ce calendrier à intégrer sur le site Internet de la MRC Beauce-Centre à l'adresse suivante :

<https://www.mrcbeaucecentre.ca/services-aux-citoyens/gestion-des-matieres-residuelles/collectes>

De plus, vous pouvez télécharger l'application « Ça va où ? » de RECYC-QUEBEC. Elle vous aide à bien trier vos matières. Elle est accessible gratuitement sur App Store et Google Play.

**Recyclage. Compost.
Écocentre. Avec Ça va où?, on sait où ça va!**



Déneigement des entrées privées

Nous vous demandons de faire très attention lorsque vous déneigez votre entrée. Certains citoyens laissent de l'accumulation de neige sur la route et sur les accotements lors de leur déneigement. Nous vous rappelons que cette accumulation peut être dangereuse pour les automobilistes et complique aussi le déneigement fait par notre camion. Sans oublier qu'une montagne de neige peut nuire à votre visibilité lorsque vous sortez de votre entrée. Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 236-23 RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DE LA MRC BEAUCE-CENTRE ET FIXANT LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PART RELATIVES AUX TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU » a été adopté le 13 décembre 2023.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111-107^e rue Beauceville.

Donné à Beauceville ce 26^e jour de novembre deux mille vingt-quatre.



Jacques Bussières, directeur général et greffier-trésorier



Municipalité
Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 279-24 Règlement régissant la gestion contractuelle

Lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2025, le Conseil a adopté le règlement no 279-24 RÉGISSANT LA GESTION CONTRACTUELLE.

Le présent règlement a pour objectif de :

- Prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (C.M.) ;
- Prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 935 du *Code municipal du Québec* (C.M.) ;
- Prévoir les situations où un élu peut conclure un contrat avec la Municipalité conformément à l'article 305.0.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-22) (« LERM »).

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingtième jour du mois de janvier 2025.



Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière

Mieux récupérer pour bien recycler

La récupération et le recyclage, ce n'est pas la même chose. Ce qu'on fait à la maison, c'est de la récupération : on fait un premier geste de tri des matières recyclables qu'on dépose dans le bac de récupération. Le recyclage, c'est quand le contenu du bac est transformé après son passage au centre de tri. Les matières recyclables redeviennent de la matière première et peuvent ensuite avoir une deuxième vie.

Quoi mettre ou ne pas mettre dans le bac de récupération ? Contenants, emballages, imprimés et c'est tout.

SAVIEZ-VOUS ?

- Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle
- Un emballage sert à transporter facilement un produit
- Les contenants et emballages en plastique dégradables ne vont pas dans le bac. Ils contaminent les autres matières recyclables.

EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- ✓ Contenants de produits d'entretien ménager
- ✓ Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- ✓ Boîte de carton
- ✓ Assiette et papier d'aluminium
- ✓ Emballage de mets à emporter et préparés



EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- ✓ Journal et circulaire
- ✓ Enveloppe
- ✓ Feuille de papier
- ✓ Cahier

LES EXCEPTIONS

- Aérosols et emballages de protection en polystyrène : les apporter au point de dépôt de votre municipalité, si un tel lieu existe et si accepté.



BONS COUPS

- Vider et rincer légèrement les contenants
- Retirer les couvercles des pots et contenants, sauf pour les petits bouchons
- Séparer les matières composant l'emballage (ex. : sac de céréales dans une boîte)
- Faire des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légèrement souillées avant de les mettre dans votre bac
- Défaire et plier vos boîtes de carton

NE PAS METTRE DANS LE BAC

- ✗ Pile
- ✗ Seringue
- ✗ Boyau d'arrosage
- ✗ Chaise de jardin
- ✗ Jouet
- ✗ Casserole
- ✗ Vêtement et tissu

**BESOIN DE PLUS D'INFOS
SUR LE BAC?**

CONSULTEZ BACIMPACT.CA



Accès Transport Beauce-Centre

Avis à tous les utilisateurs du service de transport adapté sur le territoire de la MRC Beauce-Centre :

La MRC Beauce-Centre reprend la gestion du transport adapté sous un nouveau nom : Accès Transport Beauce-Centre. Ce service de transport adapté et collectif est conçu pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite ou vivant avec des limitations fonctionnelles. Ils sont là pour vous accompagner dans vos déplacements quotidiens, que ce soit pour des rendez-vous médicaux, des courses ou des activités sociales. Leurs véhicules sécuritaires, opérés par des chauffeurs formés et attentionnés, assurent des trajets confortables et ponctuels dans toute la MRC Beauce-Centre et plus encore.

À partir du 2 janvier 2025, vous pourrez :

- Faire vos réservations en ligne sur le site internet de la MRC : <https://www.mrcbeaucecentre.ca/transport>
- Les joindre par téléphone au 418-221-7967 sur les heures d'ouverture des bureaux : lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Pour réserver il suffit d'appeler au plus tard la veille du transport **avant 11h00**. Veuillez noter qu'il n'y aura pas de service offert les jours fériés suivants :

- Jour de l'An
- Lundi de Pâques
- Journée Nationale des Patriotes
- Saint-Jean-Baptiste
- Fête du Canada
- Fête du Travail
- Action de grâces
- Veille de Noël
- Jour de Noël



Pour toute question ou besoin d'information supplémentaire, visitez leur site internet ou n'hésitez pas à les contacter par courriel au transport@mrcbeaucecentre.ca ou par téléphone au 418-774-9828 Poste # 225.

Liste de bénévoles

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désire dresser une liste de personnes bénévoles dans notre secteur.

Si vous êtes bénévole ou connaissez quelqu'un qui l'est, nous vous invitons à nous fournir les informations suivantes :

- Nom complet
- Nombre d'années de bénévolat
- Secteur d'activité bénévole ou nom d'organisme

Communiquer ces informations avec nous par téléphone au 418-397-4772 ou par courriel à info@stjosephdesrables.com. Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Dépôt du rôle de perception pour l'année 2025

Conformément aux dispositions des articles 1007 du Code municipal, avis public est par la présente donné aux contribuables de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables et à toutes les personnes intéressées, que le rôle général de perception est déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti à toutes personnes dont les noms y apparaissant comme sujettes au paiement desdites taxes, ar-rérages, ou autres deniers.

Conformément aux dispositions du *Règlement 280-24 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2025*, les dates de versement sont fixées au :

- Premier versement : 1^{er} mars 2025
- Deuxième versement : 1^{er} mai 2025
- Troisième versement : 1^{er} juillet 2025
- Quatrième versement : 1^{er} octobre 2025

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingtième jour du mois de janvier 2025.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 280-24 décrétant le taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2025 et les modalités de leur perception

Lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2025, le Conseil a adopté le règlement no 280-24 DÉCRÉTANT LE TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingtième jour du mois de janvier 2025.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière

Logiciel d'alerte de masse

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables dispose d'un système informatisé d'alerte et de mobilisation qui permet de rejoindre nos citoyens lors de situations d'urgence, en plus de les informer sur des situations spécifiques.



ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

Inscrivez-vous dès maintenant pour recevoir des notifications instantanées. Que ce soit pour des fermetures de route, des inondations ou autres, soyez informé en temps réel. Chacun peut choisir les alertes et les notifications qu'il souhaite recevoir selon les paramètres spécifiés lors de son inscription. Choisissez la façon dont vous souhaitez être informés : téléphone fixe résidentiel, cellulaire, SMS (texto) ou par courriel.

Pourquoi s'inscrire ?

- **Notifications instantanées** : Recevez des alertes en temps réel directement sur votre téléphone fixe résidentiel, cellulaire, SMS (texto) ou courriel
- **Informations fiables** : Des alertes provenant des sources officielles et vérifiées
- **Facilité d'utilisation** : Inscription rapide et interface intuitive

Il est à noter que ce service gratuit et l'inscription se fait en quelques minutes. Inscrivez-vous dès maintenant pour profiter de ce nouveau service d'alertes citoyennes et pour être bien informé lors des situations particulières sur notre territoire. <https://massalert.citam.ca/stjosephdeserables>

Pour nous joindre



Saint-Joseph-des-Érables

Bureau municipal :

Directrice générale : Marie-Josée Mathieu **Téléphone** : 418 397-4772

Courriel : municipalite@stjosephdeserables.com

Envoi de photos et location de salle : info@stjosephdeserables.com

Site internet : www.stjosephdeserables.com

Maire : Jeannot Roy 418 397-5650

Resp. de la voirie et des infrastructures : Martin Maurice **Urgence** : 418 369-0431
voirie@stjosephdeserables.com

Resp. de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment : Steeve Breton
permis@stjosephdeserables.com

Émission des permis feux : Alain Busque 418 397-4358 poste 233 Cell. : 418 389-9966

Heures d'ouvertures du bureau municipal :

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00